



CHARTRE de bon Voisinage – Saint Martial de Nabirat

**Vous Entrez dans SAINT MARTIAL DE NABIRAT
COMMUNE RURALE**



Avec ses sons si caractéristiques

Le Chant du coq



Le meuglement des vaches

Le bêlement des moutons



L'angélus de notre église



Le bruit de la tronçonneuse

ou du tracteur de l'agriculteur



Qui entretient notre territoire



**Les coups de trompes qui rythment la
saison de chasse**

Une qualité de vie

**Loin du stress et de la pollution
Au milieu de la nature
Avec de bons produits du terroir
Des savoir-faire à découvrir**

Respectons les habitudes et usages de ceux qui y vivent.

A L O R S ?

**Si vous appréciez tout cela, donc,
vous êtes au bon endroit !**



CHARTRE de bon Voisinage – Saint Martial de Nabirat

AVANT PROPOS

La campagne devient de plus en plus attractive auprès d'une population recherchant un meilleur cadre de vie. Toutefois, cette dynamique peut amener certains conflits entre les différents publics habitant l'espace rural.



L'envie de quitter la ville concerne beaucoup de citadins. Mais parmi ces néoruraux, beaucoup, oublient que la campagne est aussi un monde vivant et actif. Les ruraux vivent paisiblement et en toute symbiose avec les divers éléments naturels qui les entourent. Les bruits qu'occasionnent les grillons les grenouilles, les coqs, les cloches ou les fêtes occasionnelles ou traditionnelles, font aussi partie intégrante de leur vie depuis des générations.

Le bourdonnement assourdissant des villes (circulation, motos, avion etc..) ou encore les différentes odeurs liées à l'urbanisation ne dérangent pas le citadin. Par contre l'absence de bruit dans un lieu calme apporte des contradictions. Ce silence, pour ceux qui en ont perdu l'habitude trouble et résonne comme un clairon. Les bruits naturels, les odeurs ou encore les sons traditionnels des cloches de la campagne dérangent. Il suffit de constater les plaintes déposées par les « amateurs de nature morte » qui sans scrupule, s'imposent et divisent parfois un village tout entier, bousculent leurs habitudes, changent leur histoire et électrisent les relations entre habitants. **Souvent le manque de connaissances et de dialogue sont source de conflits ou de fins de non-recevoir.**

Pourtant, lorsque que l'on voyage dans un autre pays que la France nous ne nous posons aucune question, nous respectons toutes les habitudes et les pratiques de ceux qui y vivent. Nous nous conformons sans conditions à leurs traditions, à leurs lois, à leur histoire sans se poser de question et sans s'imposer.

Les campagnes françaises ont aussi leurs propres diversités qui en font une richesse. Quand on les traverse, on entend, des bruits, on sent des odeurs qui ont une valeur culturelle ancrée dans leur propre histoire. Les ruraux se battent pour défendre l'histoire de leurs aïeux, conserver leurs us et coutumes relatifs à leur région, tout en préservant leurs spécificités ainsi que leur environnement. Néanmoins, le monde rural se doit d'accueillir des nouveaux arrivants, sans pour autant perdre de vue son originalité et perpétuer ses traditions, qui en font une exception.

L'harmonie ne pourra se faire que si ceux qui choisissent de venir vivre à la campagne s'intègrent avec les valeurs du monde rural, s'adaptent, s'accoutument, s'assimilent, respectent les pratiques, les usages des autochtones du lieu où ils désirent s'implanter et surtout s'ils s'accordent dans leur choix du lieu..

C'est dans un souci du « bien vivre ensemble », que la charte de bon voisinage vise, à favoriser le dialogue entre les habitants d'où qu'ils proviennent. Elle doit également répondre aux demandes sociétales de connaissances et de transparence. L'objectif n'est pas d'interdire. La charte doit être un outil pédagogique qui doit mener à la compréhension. Vivre à la campagne ne s'invente pas. Si on n'est pas préparé, on s'y prépare.

S'installer définitivement dans un village de campagne, n'est pas un voyage éphémère, cela doit être murement réfléchi. Dans le monde rural chacun à sa place.



CHARTRE de bon Voisinage – Saint Martial de Nabirat

Au quotidien,

Nous pouvons être tour à tour victimes/auteurs de nuisances diverses. Ce guide de bon voisinage est là pour nous rappeler les usages à adopter afin que la vie en collectivité soit préservée, dans le respect des personnes.

La loi n° 2021-85 du 29 janvier 2021 définit et protège le patrimoine sensoriel des campagnes françaises.

Chants de coq, cloches d'églises, senteurs du foin de l'épandage ou des coupes d'arbres, l'odeur de la pluie selon les températures et les terroirs... Nous avons tous un lien intime, profond, avec ces souvenirs sensoriels. Cette loi vise à protéger le patrimoine des campagnes françaises. Cette loi est importante pour nous et au moins pour ceux dont la vie a été pavée d'autres chemins que ceux de l'asphalte.

Saint Martial de Nabirat est un petit village où il fait bon vivre. Vous avez choisi certainement cet endroit parce que vous aimez la campagne. Nos anciens l'ont préservée et y ont laissé une culture ainsi que des us et coutumes auxquels nous sommes très attachés. Ce patrimoine et ses traditions, nos aînés nous les ont légués et sont, aujourd'hui, encore enracinés dans la vie quotidienne de notre village. Saint Martial de Nabirat appartient au monde rural avec tous les avantages de celui-ci et quelques inconvénients. Ce microcosme vit en toute quiétude et c'est le résultat d'une symbiose de tous les acteurs de notre communauté : agriculteurs, particuliers, commerçants, diverses associations, élus municipaux.

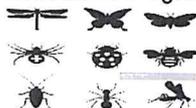
Pourquoi cette charte ?

Doté d'un bourg et de hameaux, de services, d'une école, de commerces, de forêts, de grands espaces, Saint Martial trouve son équilibre grâce à son environnement préservé. Les associations y sont nombreuses : Chante Muse, Entente Périgord Noir Football, Amicale Laïque, Pétanque Saint Martialaise, Club Détente et Amitié, Comité des Fêtes, La Diane Saint Martialaise (chasse), à Livre Ouvert (bibliothèque), les Dix Doigts. La participation des villageois aux festivités est importante.

Ces Grands espaces permettent à la flore et à la faune de s'y développer. Si le chant des grillons, des oiseaux nous émerveille, les coassements des grenouilles, le puissant braiement de l'âne, le meuglement des vaches, le hennissement des chevaux, le bêlement du mouton, le chant du coq, le tintement de la cloche quant à eux font partie intégrante des charmes de ce monde rural.



Qui dit campagne dit aussi activité agricole. La présence du bétail attire inévitablement des insectes.





CHARTRE de bon Voisinage – Saint Martial de Nabirat

Les tracteurs, surtout pendant la période qui s'étale de mi-juin à mi-juillet, chargés ou non de bétail, de fumier ou de fourrage, peuvent encombrer nos chemins et gêner nos oreilles. Pendant la période des foins nous pouvons entendre tard dans la soirée la valse des engins agricoles. L'automne correspond à la fertilisation des sols par des épandages qui peuvent générer des nuisances olfactives



Les agriculteurs

Contribuent à la sauvegarde du territoire. Outre leur fonction de producteurs pour nourrir les hommes, les agriculteurs sont au cœur de l'aménagement durable du territoire et contribuent au développement et à la vitalité du tissu social ainsi qu'à l'aménagement des espaces agricoles et des paysages. Nos agriculteurs s'efforcent d'intégrer les grands enjeux environnementaux, de se plier aux nouvelles réglementations et de produire de manière plus écologique

Les associations



Animent le village, contribuent à la cohésion sociale et sont un lieu d'échanges et de rencontres. Le secteur associatif joue donc un rôle important en créant du lien social et renforce les solidarités. Les manifestations qu'elles organisent constituent un moment de rapprochement et de convivialité, imprégné de tolérance et d'ouverture d'esprit. Les associations contribuent à la vitalité du village. Lors de rencontres festives certaines nuisances sont inévitables. Saint Martial de Nabirat a l'avantage de posséder également une salle des fêtes qui accueille diverses festivités (concerts, loto, repas de mariages...) là aussi quelques nuisances peuvent survenir (musique, circulation, conversation etc.). Les occupants sont invités à se rendre en Mairie afin de prendre connaissance des conditions d'utilisation de cette salle et à faire preuve de savoir-vivre, de bienséance, de respect et de bon sens afin de préserver la tranquillité de chacun.



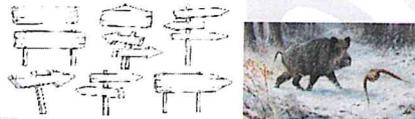
CHARTE de bon Voisinage – Saint Martial de Nabirat

Les Rendez-vous incontournables

Les fêtes traditionnelles (foire de l'arbre, de la musique, fête votive, repas champêtre du 13 juillet, journée du patrimoine, Octobre Rose, Halloween, etc.) soutenues par la municipalité peuvent créer des perturbations de circulation et engendrer du bruit. Ces divertissements sont une source de réjouissements et favorisent le lien social. Il appartient à tous d'y participer et de les aborder comme une occasion de passer un agréable moment et non comme une contrainte.

Aspects de la vie quotidienne.

- *La circulation*



Il existe des chemins de randonnées, des sentiers, des chemins vicinaux. Ces voies appartiennent à tous les usagers de la nature et peuvent être empruntés tous les jours de la semaine. Chacun doit s'y sentir en sécurité. Il appartient donc au vététiste, aux conducteurs de machines agricoles, de motos, de véhicules de chasse, de voitures, de quad, d'avoir une conduite irréprochable, respectueuse de la réglementation en vigueur, des promeneurs et des animaux de compagnies qui les accompagnent. Motos, voitures, vélos merci de maîtriser votre vitesse. Il en va de la sécurité de tous. De même ces endroits doivent rester propres. Il est interdit d'y déposer des encombrants ou autres déchets. Nous avons de la chance d'avoir une déchetterie à quelques kilomètres de notre village. Sur les routes chacun doit pouvoir cheminer à son rythme. Le code de la route doit guider tous les usagers. Par ailleurs, beaucoup de chemins ou de grands espaces (champs, bois, etc.) appartiennent à des particuliers. Il est donc, de bon ton de demander, au préalable, une autorisation au propriétaire avant de s'y aventurer. Cette bienséance pourra, dans beaucoup de cas, éviter certains désagréments. En outre, cette démarche est bien souvent appréciée des propriétaires. Le respect et la courtoisie sont vecteur du bien vivre ensemble.

- *Animaux domestiques.*



Pour la qualité des relations de voisinage, il est important de rappeler aux propriétaires d'animaux domestiques de prendre les dispositions nécessaires pour que nos amis à quatre pattes n'indisposent pas vos voisins. Nous vous invitons à vous munir de sacs de déjections que vous pourrez vous procurer dans les magasins adaptés. Les animaux de compagnie doivent être munis d'un collier, être tatoués ou dotés d'une puce électronique. Les chiens de catégories dangereuses doivent être obligatoirement déclarés auprès des



CHARTE de bon Voisinage – Saint Martial de Nabirat

autorités. En outre ces chiens ont l'obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (pour plus d'information il convient de se référer à la réglementation des chiens dangereux)

- *Les Ordures ménagères. Traitons les ordures ménagères et encombrants*



Respectons notre environnement et notre planète. Suivons les consignes de tri dans notre commune. Les sacs des ordures ménagères (OM) sont déposés hermétiquement fermés. Cette précaution est indispensable pour éviter la propagation des odeurs, de microbes ou de nuisibles. Nous n'introduisons pas d'objets ou de débris volumineux et surtout ne jetons pas de produits liquide dangereux ou inflammables. Les encombrants sont à déposer à la déchetterie. Ne laissons aucun débris joncher le sol.

- *Travaux extérieurs.*



Voir les réglementations préfectorales sur le bruit de voisinage et sur le brûlage des déchets verts. (Ces réglementations sont disponibles sur le site internet de la mairie)

- *Eglise*



L'église de Saint Martial de Nabirat fut bâtie à l'époque romane. La première mention écrite du lieu remonte au X^e siècle sous la forme SANTUS MARTTIALIS PROPE MONTE DOMAE (« Saint Martial près du mont Domme »). L'église sonne une fois toutes les demi-heures et toutes les heures autant de fois que d'heures, et ce entre 07h00 et 19h00, heures auxquelles sonne l'angélus. L'église a toujours fait entendre sa voix ; elle est pour le village un symbole. Le son des cloches existe depuis sa création et bien avant notre arrivée. Certes sa mélodie est un peu bruyante mais fait partie intégrante de notre vie quotidienne. Elle ne sonne pas la nuit pour la paisibilité de notre sommeil.



CHARTRE de bon Voisinage – Saint Martial de Nabirat

Nos Engagements

ENGAGEMENT 1 : RESPECTONS NOS VOISINS

Nous nous engageons à avoir un comportement respectueux envers nos voisins et restons vigilants à ne pas occasionner de nuisances de quelque nature que ce soit (usage des règles de politesse, solidarité avec les plus fragiles, etc.). Nous nous engageons à respecter, leurs milieux et modes de vie, sans essayer d'imposer les nôtres.

ENGAGEMENT 2 : RESPECTONS LA PROPRETÉ des Lieux

Nos Agents travaillent quotidiennement sur notre patrimoine pour garantir la propreté des espaces extérieurs. Tous ces efforts sont parfois compromis par la négligence de quelques-uns.

ENGAGEMENT 3 : PRÉSERVONS LA SÉCURITÉ CONTRE LES INCENDIES, LES EXPLOSIONS ET LES INTOXICATIONS GAZEUSES, ETC... en restant prudent en toute circonstance et notamment lors de l'exécution de travaux nécessitant la manipulation de produits dangereux et toxiques.

ENGAGEMENT 4 : ANIMAUX DOMESTIQUES

Nous nous engageons à ce que nos animaux ne présentent aucun caractère nuisible et dangereux pour le voisinage et à ce qu'ils n'occasionnent pas de gênes. Nous ne laisserons pas nos animaux errer seuls. Nous nous engageons à ramasser toute déjection de nos animaux afin de maintenir la propreté

ENGAGEMENT 5 : UTILISONS RESPECTUEUSEMENT LES ESPACES VERTS ET AIRES DE JEUX

Nous veillons à ce que les aires de jeux ne soient pas dégradées. Nous accompagnons et surveillons nos enfants sur ces espaces et respectons les consignes de sécurité mentionnées sur les panneaux, notamment le critère d'âge. Nous ne dégradons pas les mobiliers extérieurs ainsi que les végétaux

ENGAGEMENT 6 : RESPECTONS LES RÈGLES DE STATIONNEMENT ET DE DÉPLACEMENT DES VÉHICULES

Nous ne nous stationnons pas en dehors des emplacements prévus et circulons au pas en respectant les panneaux indicateurs. Nous ne vidangeons pas nos véhicules n'importe où. Nous ne perturbons pas la bonne collecte des ordures ménagères.

ENGAGEMENT 7 : TRAITONS LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

Nous respectons les consignes de tri dans notre commune : Les sacs poubelles sont à déposer hermétiquement fermés, en respectant les consignes de tri sélectif dans les containers (et non pas devant). Les encombrants sont à déposer ; directement en déchetterie.

